

## **Désignation des représentants de l'École normale supérieure de Lyon au conseil d'administration du musée des Confluences**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 30 septembre 2021, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences suivants :

- Madame Emmanuelle BOULINEAU, en lieu et place de Madame Sylvie MARTIN ;
- Monsieur Teva VERNOUX, en lieu et place de Monsieur Thierry DAUXOIS.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 19*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 3*

*Ne prend pas part au vote : 1*

Fait à Lyon, le 30 septembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

